

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 10 juin 2025

Convocation : 02/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Jouhaud L. représentée par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Roux Claude

Délibération : 2025-026

Objet : Vente de la parcelle cadastrée AM 335 au profit de Monsieur EXCOFFIER, gérant du garage automobile à Chanay.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur ROUX qui a procédé à l'étude de ce dossier.

Monsieur ROUX rappelle que ce point a été soumis à ordre du jour à plusieurs reprises.

Il rappelle que la dernière délibération du 13 mars 2025 n'avait pas permis de définir un prix pour l'achat de cette parcelle. En conséquence, il avait été chargé ainsi que Monsieur RIGUTTO de mener une négociation avec Monsieur EXCOFFIER au sujet du prix de ladite parcelle.

Après rencontre avec le demandeur, une négociation a été entamée qui a débouché sur un prix de vente à hauteur de 7 000,00 euros en ajoutant les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Monsieur ROUX après avoir énoncé les informations à l'Assemblée, demande que le Conseil Municipal se prononce sur cette demande.

Après débat, l'Assemblée délibérante,

- **ACCEPTE** la proposition faite soit la vente de la parcelle AM 335 d'une superficie de 847m² au prix de 7 000,00 euros,
- **PRECISE** que les frais de notaire seront intégralement pris en charge par l'acquéreur,
- **CHARGE** Madame le Maire ou Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à cette vente.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Claude ROUX

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 12 juin 2025.



➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 12 juin 2025.